

Chapitre 2

LOI DE CRÉDITS POUR 2022-2023 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 21 mars 2022)

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2023,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 204 047 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2023.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2022.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2023

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	250 000
2.	Finances (Collège de l'Arctique du Nunavut/Société d'énergie Qulliq)	17 931 000
3.	Justice	11 299 000
4.	Culture et Patrimoine	700 000
5.	Éducation	17 730 000
6.	Santé	26 040 000
7.	Environnement	4 350 000
8.	Services communautaires et gouvernementaux	58 222 000
9.	Développement économique et Transports	14 955 000
10.	Services à la famille	1 100 000
11.	Société d'habitation du Nunavut	51 470 000
IMMOBILISATION : TOTAL		<u>204 047 000 \$</u>
CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL		<u>204 047 000 \$</u>